

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 9

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Case postale 3906 – 1002 Lausanne

Le rédacteur du « Bulletin des officiers vaudois »: Capitaine Alain Freise

Ch. Des Osches 7 – 1009 Pully – Tél. (+ 41) 079 416 38 91 E-mail: rms-defense@military.ch

Projet «Avenir – SVO»

Lors de notre assemblée générale de mars dernier, notre ancien président, le colonel EMG Rebord, présentait les résultats du sondage lancé en décembre 2001. On ne peut que regretter que seuls quelque 8% des membres aient participé à cette consultation. Espérons que les rangs seront plus fournis lorsqu'il s'agira de prendre des décisions!

■ Major EMG Gérald Vernez¹



Le 8 mars 2002, le processus de réforme de la SVO était donc lancé. Où en sommes-nous un peu plus de six mois plus tard?

Le 3 juillet dernier, le colonel Froidevaux a désigné un groupe de travail chargé de clarifier la situation et d'élaborer des solutions, afin d'adapter la SVO à l'évolution en cours.

L'objectif n'est, bien sûr pas de «changer pour changer». Faire une réforme, c'est se donner l'occasion d'affirmer haut et fort que nous allons conserver ou renforcer ce qui est bon ou digne d'être protégé; c'est aussi avoir le courage de modifier ou d'éliminer le reste.

L'analyse de la situation est terminée et servira de base à la conceptualisation qui démarre. Les principales étapes à venir sont les suivantes:

■ Dans le courant octobre, les travaux seront présentés à un «comité des sages». Cette consultation aura pour but de multiplier les angles de vues et de profiter de l'expérience de plusieurs personnalité issues de notre société.

■ Dès fin octobre, le comité SVO choisira quels concepts seront soumis à l'assemblée générale 2003.

■ Jusqu'à fin décembre, il s'agira de montrer les conséquences statutaires et détailler les concepts retenus.

■ En janvier 2003, les documents seront finalisés, puis distribués en vue de l'assemblée générale. Cette manifestation, agendée au 8 mars 2003, aura lieu à Moudon, dans le cadre du bicentenaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération. Réforme de la SVO, dernière année avant la réforme de l'armée, bicentenaire: trois

bonnes raisons pour être à Moudon le 8 mars 2003.

■ Conformément aux statuts, l'assemblée générale décidera des réformes à réaliser ainsi que du chemin de la transformation. Le groupe de travail effectuera ensuite la planification de détail et les statuts seront adaptés en parallèle.

■ Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée en automne 2003 pour adopter les nouveaux statuts. Toutes les bases étant posées, la transformation sera alors lancée.

Un résultat sort déjà clairement des travaux effectués jusqu'ici: indépendamment de l'avance du projet «Armée XXI», l'évolution actuelle rend indispensable, sinon vitale, une réforme de la SVO. Imaginer que cela se passera sans tensions serait de l'angélisme. Transparence, respect et objectivité seront donc les qualités de bases adoptées par le groupe de travail pour surmonter nos différences. Et souvenons-nous, nous n'avons qu'un but: que vive la SVO!

¹ Vice-président de la SVO et président du groupe de travail «Avenir-SVO»



Armée XXI – Le recrutement régionalisé sur sept centres

■ Col EMG Rebord¹

Nouvelles répartitions des tâches

La Confédération est responsable du recrutement au profit de l'armée, de la protection civile et du service civil. Elle mandate les autorités cantonales pour l'information préalable aux conscrits (16 ans) et pour l'exécution de la journée d'orientation (18 ans). Les premiers contacts avec l'armée sont de ce fait fortement marqués de l'empreinte des cantons.

Selon la Constitution fédérale, chaque Suisse est astreint au service militaire. Les femmes auront dorénavant accès à toutes la palette des fonctions militaires.

La participation à la journée d'orientation est obligatoire pour tous les conscrits de sexe masculin. Les femmes y seront conviées, leur participation reposant cependant sur le volontariat.

La journée d'orientation

Lors de cette journée, on présentera, entre autres, les missions et les bases juridiques régissant l'armée, la protection

de la population et la protection civile, le service civil et le service non armé. On répondra aux questions relatives au service social de l'armée. On informera sur les carrières de cadres et sur les dates possibles pour le recrutement proprement dit.

Pour la mise sur pied de ces journées, les cantons doivent disposer de conférenciers formés et d'animateurs bénéficiant de hautes compétences sociales. Le centre d'information et de communication de l'armée (CICA) offre l'instruction nécessaire lors d'un cours de 4 jours.

Un pool de personnel qualifié auprès du recrutement sera opérationnel au 1.1.04. Les officiers intéressés à accomplir des jours de service au profit de leur canton dans le cadre de ce pool peuvent s'adresser à leur commandant d'arrondissement respectif.

Recrutement XXI – Les outils de l'appréciation du personnel

Ces outils doivent permettre l'appréciation du personnel dans deux domaines:

1. la première alimentation de l'armée et de la protection civile, l'attribution des fonc-

tions et l'appréciation du potentiel de cadre.

2. Le service civil de remplacement avec l'accomplissement de l'examen de conscience et la coordination de l'engagement.

Les produits centraux du recrutement pour l'armée sont:

1. l'alimentation identique en conscrits pour chaque départ d'école de recrues selon les tables des besoins de l'armée (OCTF) et les places disponibles pour l'instruction en allemand, en français et en italien dans les formations d'application, selon le principe de l'appartenance régionale.

2. la recommandation à l'avancement, s'appuyant sur une base scientifique (établissement du potentiel lors du recrutement de base), devant servir de support à la procédure de proposition à l'accomplissement d'une école de cadres.

3. l'appréciation approfondie (niveau 2), durant le service, au centre de recrutement, avec recommandation comme aspirant pour une école de fourrier, de sergent-major ou d'officier.

4. l'appréciation approfondie (niveau 3 et 4) au centre de recrutement, avec recommandation à l'avancement comme officier d'état-major, commandant de compagnie ou officier d'état-major général, commandant de bataillon.

¹ Chef du recrutement de l'armée «A XXI»

Au centre de recrutement

Les besoins en personnel de l'armée, de la protection civile et du service civil de remplacement seront couverts lors des deux à trois journées de recrutement. La majorité des conscrits sera toujours incorporée dans l'armée: il n'y aura pas de libre choix entre l'armée et le service civil.

Quelque 6000 conscrits seront orientés chaque année vers la protection civile. Les organes du service civil de remplacement procéderont dès 2004, durant les journées du recrutement, à l'examen de conscience permettant, sans perte de temps, l'accomplissement du service civil de remplacement.

On renoncera à l'aptitude différenciée pour l'armée. Ou bien un conscrit est apte pour une fonction donnée, ou il ne l'est pas.

La protection civile élabore ses propres profils d'exigence, ses besoins quantitatifs et ses propres critères d'aptitude.

Outre l'examen médical approfondi, le contrôle de l'intelligence et des aptitudes à la performance physique, le psy-

ché et la personnalité des conscrits seront aussi testés.

On cherchera à mesurer la compétence sociale en analysant le comportement et la sensibilité du conscrit dans la société. Par ce biais, on peut définir les premiers critères d'aptitude pour une éventuelle fonction de cadre.

Le diagnostic d'appréciation à la conduite, avec des mots-clés comme capacité de contact, aptitude au travail en team, motivation à la conduite, capacité d'apprentissage, stabilité émotionnelle et goût pour la performance, montre qu'une plus grande attention sera portée sur des critères de qualité dans la sélection des futurs cadres de l'Armée XXI.

Les tests physiques permettent en première ligne de se prononcer sur l'aptitude au service.

On cherchera en plus à déterminer la santé psychique, le sang-froid, la résistance au stress et la confiance en soi. La mécanisation et l'informatisation croissante de l'armée impliquent cette évaluation sérieuse du potentiel intellectuel.

Outre les capacités intellectuelles, on cherchera à apprécier les capacités de concentration,

l'aptitude à résoudre des problèmes et la vivacité d'esprit.

Pour les fonctions sensibles, il est prévu de procéder à un examen de sécurité personnelle, avec l'accord de l'intéressé.

L'examen pédagogique des recrues sera accompli (dès 2004) lors du recrutement. Il ne sera pas pris en considération dans le profil d'aptitude du conscrit.

Le recrutement déterminera enfin des recommandations à l'aptitude pour les militaires contractuels et le personnel devant être affecté à des engagements internationaux.

La réforme sera mise en place par étapes, en collaboration avec les cantons. La Suisse sera prochainement divisée en 6 zones recrutant sur 7 centres. Pour l'heure, on s'attelle à mettre en place cette infrastructure.

Pour les conscrits de langue française, le BAP à Lausanne a été retenu. Il sera en activité à compter du 1^{er} février 2003.

Pour assurer le départ de l'instruction XXI en 2004, le recrutement nouvelle formule se doit d'être opérationnel dès 2003.

AGENDA SSO-SVO



OCTOBRE 2002

Groupement de la Broye

31.10.2002: reprise Grpt Vevey: Rapport Bergier par M. J.-J. Langendorf dans la région de Vevey

09.11.02 à confirmer: visite du cours d'instruction de base sur la sécurité pour les agents du CGF avec le maj Husson à Savatan

21.11.02: Reprise Grpt Montreux: conférence du div Regli dans la Région de Montreux

Groupement de Lausanne

Dès septembre: reprise de cours de sports à l'UNIL.

21.10.02: cérémonie In Memoriam à Lausanne

30.10.02 à 19 h 00, Bâtiment administratif de la Pontaise: conférence du brigadier Daniel Roubaty sur le thème «La brigade logistique A XXI». Cette conférence est ouverte à vos familles

Groupement de Vevey

Jeudi 31 octobre 2002 à 19 h 30, salle du Conseil communal de Vevey, 1800 Vevey
Conférence par M. Langendorff sur «le rapport Bergier», renseignements auprès du président du Grpmt le plt J-Ch Delafontaine, 026 675 22 73 ou par fax au 026 675 45 70

Groupement du Gros-De-Vaud

13 novembre 2002 de 18 h 30 à 19 h 15 env.: stamm du Gros-de-Vaud

Groupement Montreux-Aigle-Pays d'Enhaut

Jeudi 21 novembre 2002 à 20 h 00 à l'hôtel Helvetie à l'Avenue du Casino, Montreux. Conférence du divisionnaire Pietro Regli sur «La situation de sécurité de la Suisse, les risques et les dangers qui devraient nous préoccuper»

Message du Président de la SVO

Assemblée générale du samedi 8 mars 2003

Nous aurons le privilège d'accueillir Monsieur le Conseiller Fédéral Samuel Schmid, chef du DDPS. A cette occasion vous pourrez entendre le Chef du Département nous transmettre l'état d'avancement du projet de réforme A XXI. Alors venez nombreux et merci d'agender d'ores et déjà cette date. Les détails vous parviendront à fin janvier 2003.

Le Président cantonal
Col D. Froidevaux

Etant toujours friant de bons articles, la rédaction du bulletin «Défense» de la Société vaudoise des officiers réserve quelques colonnes pour vos articles d'actualité. Vous pouvez les envoyer par mail à: rms-defense@military.ch ou par courrier postal au cap A. Freise, chemin des Osches 7, 1009 Pully. Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter par téléphone au 079 416 38 91.

La rédaction